LABSC_5011_A_PacTec
L155xH190mm
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SIGNATURE® XTRA

+ Stressgard®

Fongicide

- **Fongicide systémique préventif et curatif**
- **Actif sur les fusarioses hivernales, l'anthracnose et la rhizoctoniose**
- **Technologie unique Stressgard® qui renforce la qualité des gazons**

Contient :
600 g/kg de fosetyl-aluminium
sous forme de Granulé à disperser dans l'eau (WG).

GROUPE	33	FONGICIDE

Réservé à un usage exclusivement professionnel

5 kg e

FR87308030C

envu™

Pour terrains de sports et golfs

LABSMC_5039_E_PacTec
L135xH190mm
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

ATTENTION

SIGNATURE XTRA STRESSGARD - AMM n° 2200150
Contient : 600 g/kg de fosetyl-aluminium (60,0% m/m) - Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Détenteur de l'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

H319 **Provoque une sévère irritation des yeux.**
EUH401 **Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Délai de réentrée : 24 heures.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Lire les instructions avant emploi.
Garder l'emballage ou la notice à disposition

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
Protection de l'eau
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.

Protection de la faune
SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
SPe 2 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Premiers soins
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur le site internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

En cas d'urgence :
Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

FR87327477E

UFI: JPQ0-S0YU-G00P-F0WE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

3 700479 005908

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON - France

® Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

envu Espaces Vert

0 800 008 401 Service & appel gratuits

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

5039_E - SIGNATURE XTRA STRESSGARD (FR)5 kg - Booklet - FR87327477E.indd 1 07/03/2023 08:21

DESCRIPTION

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® est un fongicide large spectre systémique à usage professionnel. Il peut être appliqué toute l'année sur gazon en repos végétatif ou en croissance active et agit de manière préventive (principalement) et curative.

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® est destiné à être utilisé sur gazons de graminées (terrains sportifs, golfs) pour lutter contre :
- l'anthracnose *(Colletotrichum graminicola)*,
- la rhizoctoniose *(Rhizoctonia solani)*,
- les fusarioses hivernales *(Microdochium nivale)*

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® est la combinaison unique de 2 technologies : le FOSETYL ALUMINIUM qui assure une action systémique complète et la formulation STRESSGARD® qui améliore la qualité des gazons.

Enfin, **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** s'adapte parfaitement à la gestion de la résistance via des programmes rotatifs avec tous les autres modes d'action sur le marché (par exemple DMI, SDHI, Qoi et autres).

MODE D'ACTION

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® est l'association unique de 2 technologies :
le Fosétyl-Al, qui a une action systémique ascendante et descendante, et la technologie STRESSGARD®, qui permet d'améliorer la qualité des gazons des terrains sportifs.

La substance active fosetyl-aluminium fait partie du groupe chimique des phosphanates, et possède des propriétés d'activité entièrement systémique. Le fosetyl est absorbé rapidement par les parties humides de la plante et transporté par voie acropétale et basipétale dans le flux de sève de la plante. Après l'absorption, le lessivage par les précipitations n'est plus possible. Ces propriétés entièrement systémiques assurent la protection à la fois des parties aériennes traitées et des racines.
La formulation unique STRESSGARD® améliore et prolonge l'activité fongicide grâce à :
une augmentation de l'accroche des gouttelettes sur le feuillage/des composés améliorant la robustesse du gazon face aux effets abiotiques.
Tous ces avantages améliorent la qualité de la plante, et permettent au gazon de mieux résister aux agents pathogènes.

DOSES ET USAGES AUTORISÉS

Usages		Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Intervalle minimum entre les applications	ZNT aquatique (m)
Gazons de graminées, traitement des parties aériennes contre : • Anthracnose *(Colletotrichum graminicola)* • Fusarioses hivernales *(Microdochium nivale)* • Rhizoctoniose *(Rhizoctonia solani)*	Uniquement sur gazon établi	20 kg/ha	4/an	14 jours entre la première et la deuxième, ainsi qu'entre la troisième et la quatrième application et 90 jours entre la deuxième et la troisième application.	5 (dont DVP 5)

Volumes de bouillie : entre **220** à **600 L/Ha**.

CHAMP D'ACTIVITÉ ET SÉLECTIVITÉ

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® s'utilise sur gazons établis (BBCH 29-33). Il est sélectif de la plupart des espèces et variétés de gazons de golf, de terrains de sport. Liste des espèces testées dans le cadre des essais effectués pour l'homologation :

- Fétuque *(Festuca sp.)*
- Pâturin *(Poa sp.)*
- Ray-Grass *(Lolium sp.)*
- Agrostide stolonifère *(Agrostis stolonifera)*
- Chiendent *(Cynodon sp.)*
- Paspalum *(Paspalum sp.)*

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection sur des surfaces autres que le gazon (comme par exemple massif ornemental, allée gravillonnée, bordures).

CONDITIONS D'EMPLOI

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de traitement, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. Le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pour préparer la bouillie le jour du traitement :
- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire avec le système d'agitation déjà en marche pour obtenir une bonne mise en suspension.
- Compléter avec la quantité d'eau nécessaire en maintenant l'agitation et ce durant tout le traitement.

Conditions de traitement

Pour assurer l'efficacité optimale du produit, **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** s'applique en dilution avec un volume d'eau claire compris entre 220 à 600 L/ha (soit 2,2 à 6 litres pour 100 m²).
Pour répartir le produit de manière uniforme sur la surface à traiter, utilisez de préférence une rampe plutôt qu'une lance.
L'application par pulvérisation peut se faire avec un appareil à dos ou une lance ou via un véhicule tracté à rampe.

Mélanges et compatibilités

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Epoques, stades d'applications

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD® peut s'utiliser toute l'année, sur gazons en repos végétatif ou en croissance active. Le produit possède une activité préventive et curative, mais afin d'obtenir l'efficacité optimale de **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** il est nécessaire de positionner l'application le plus précocement possible (préventif ou dès l'apparition visuelle des premiers symptômes de la maladie).

Appliquer **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** avec un équipement de pulvérisation permettant de répartir de manière uniforme le produit à la surface du gazon.

Conditions du milieu

Si l'herbe doit être coupée, appliquer **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** préférentiellement après la tonte; si l'application doit se faire avant la tonte, respecter un délai de 48 h entre l'application et la tonte. Traiter en absence de rosée.
Ne pas appliquer en conditions de sécheresse ou de gelée.
Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Gestion du risque résistance

Certains agents pathogènes de maladies du gazon ont développé une résistance aux produits fongicides utilisés de manière répétitive. Pour garantir un meilleur contrôle, Signature Xtra StressGard doit être appliqué à la dose homologuée en suivant les instructions ci-dessous.
L'utilisation de **SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®** doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance. De telles stratégies devraient inclure l'utilisation en rotation de produits contenant une substance active avec un mode d'action différent qui soit efficace contre la maladie cible, en limitant le nombre total d'applications par saison et en utilisant des méthodes non chimiques de lutte contre la maladie. Envu recommande une gestion responsable des produits pour assurer un contrôle efficace à long terme des maladies fongiques définies sur cette étiquette.

Enfin, il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Pour le stockage

- Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Pour protéger l'opérateur, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE VÉHICULE SANS CABINE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À RAMPE VÉHICULE AVEC CABINE FERMÉE	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique	À usage unique*	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 5 ou 6	Type 5 ou 6	✓	✓	EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 5 ou 6	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 5 ou 6						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓					
BOTTES certifiées EN 13 832-3		✓				

** Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.*
Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.
L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.
Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex. : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'emploi
- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Pendant l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer.
- Ne pas avaler. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- En cas de malaise ou d'accident, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Lors du remplissage de la cuve, rincer soigneusement (3 fois) les bidons vides et vider l'eau de rinçage dans la cuve.
- Après pulvérisation et avant de prendre les repas, retirer les vêtements de travail et se laver les parties du corps exposées.
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage
- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée, après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT.

En cas de déversement accidentel
- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

COLLECTE DES EMBALLAGES

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou un autre service de collecte spécifique.
A.D.I.VALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur :
Site : www.adivalor.fr - **Email :** infos@adivalor.fr

IMPORTANT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

LABSMC_5039_E_PacTec
L131xH190mm
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

ATTENTION

SIGNATURE XTRA STRESSGARD - AMM n° 2200150
Contient : 600 g/kg de fosetyl-aluminium (60,0% m/m) - Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Détenteur de l'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**
EUH401	**Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Délai de réentrée : 24 heures.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Lire les instructions avant emploi.
Garder l'emballage ou la notice à disposition

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
Protection de l'eau

SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 2	Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.

Protection de la faune

SPe 2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
SPe 2	Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Premiers soins
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur le site internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

En cas d'urgence :
Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

FR87327477E

UFI: JPQ0-S0YU-G00P-F0WE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

3 700479 005908

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON - France

® Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

envu Espaces Vert

0 800 008 401 Service & appel gratuits

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

Espaces Verts UPJ

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

LABSC_4085_E_PacTec
L403xH175mm
CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

SIGNATURE® XTRA
Stressgard®

Fongicide

- **Fongicide systémique préventif et curatif**
- **Actif sur les fusarioses hivernales, l'anthracnose et la rhizoctoniose**
- **Technologie unique Stressgard® qui renforce la qualité des gazons**

Contient :
600 g/kg de fosetyl-aluminium
sous forme de Granulé à disperser dans l'eau (WG).

GROUPE	33	FONGICIDE

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

2 x 5 kg

envu™

Pour terrains de sports et golfs

SIGNATURE® XTRA
Stressgard®

Fongicide

- **Fongicide systémique préventif et curatif**
- **Actif sur les fusarioses hivernales, l'anthracnose et la rhizoctoniose**
- **Technologie unique Stressgard® qui renforce la qualité des gazons**

Contient :
600 g/kg de fosetyl-aluminium
sous forme de Granulé à disperser dans l'eau (WG).

GROUPE	33	FONGICIDE

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

2 x 5 kg

envu™

Pour terrains de sports et golfs

ARTICLE 86809079

SIGNATURE XTRA STRESSGARD - AMM n° 2200150
Contient : 600 g/kg de fosetyl-aluminium (60,0% m/m)
Granulé à disperser dans l'eau (WG)
Détenteur de l'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

H319 **Provoque une sévère irritation des yeux.**
EUH401 **Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Délai de réentrée : 24 heures.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé « Précautions à prendre ».

Lire les instructions avant emploi.
Garder l'emballage ou la notice à disposition

ATTENTION

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)
Protection de l'eau
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.
Protection de la faune
SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.
SPe 2 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, ne pas appliquer ce produit sur plus de 10 % de la parcelle.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Premiers soins
Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.fr.envu.com et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

2 370047 900590 2

UFI: JPQ0-S0YU-G00P-F0WE
FR87342700D

2022 Environmental Science FR S.A.S.
3 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

® Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

envu™ Espaces Vert
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.